

Les représentants CGT CFDT FO FDSU au Comité d'Hygiène et Sécurité Départemental

-Ministère Économie Finances Industrie (MINEFI)

Les représentants CGT CFDT FO UNSA au Comité d'Hygiène et de Sécurité - Ministère des Affaires Étrangères

Les syndicats CGT CFDT FO UNSA du Ministère des Affaires Étrangères

Les syndicats CGT CFDT FO SUD du Trésor Public

Les syndicats CGT CFDT FO de l'INSEE

LE MINEFI NE TIENT PAS SES ENGAGEMENTS, NOUS ALLONS TENIR LES NOTRES !

Au soir du 26 février, nous avons obtenu un certain nombre d'engagements de la part du directeur de la DPAEP, notamment la tenue d'un Groupe de Travail du Comité Technique Paritaire Ministériel avec des propositions concrètes sur le suivi médical.

Hélas, pour les trois représentants nantais de l'intersyndicale présents à ce groupe de travail, la surprise fut totale et désagréable.

Tout d'abord, le groupe était convoqué sur "le suivi médical amiante au Minefi" ? Pourquoi pas, s'il s'agissait de faire avancer les modalités de repérage et de suivi médical du maximum d'agents amiantés, au cours de leur carrière dans l'ensemble du ministère?

C'est pourquoi les fédérations syndicales ont accepté que soit abordée en préalable cette question générale.

Sur les questions de repérage, nous avons pu constater une volonté d'avancer du Directeur, malgré la volonté de certains responsables du Minefi de freiner toute décision. Attendons de lire le relevé de décisions du Groupe de Travail pour vérifier qui a eu le dessus.

Sur les questions de classement en secteur 3 (agents ayant subi une exposition liée à leur activité professionnelle ou agents qui ont subi des expositions accidentelles intenses), les conclusions sont floues. Là encore, le relevé de décision nous permettra d'y voir plus clair.

Sur le suivi médical, nous avons pu constater une nouvelle fois que "l'expert" de l'administration n'avait aucune connaissance du protocole de suivi médical réellement mis en œuvre pour les milliers de salariés amiantés du secteur privé. De ce fait, pour l'ensemble des agents du Minefi concerné, il a été impossible de comprendre quel était réellement le suivi proposé en terme d'exams et leur périodicité. Attendons le relevé de décision.

À ce stade, et 2H30 après le début de la réunion, nous avons compris que le Minefi n'avait rien à nous annoncer de nouveau, ni donc de positif sur notre suivi médical.

Il a fallu insister pour obtenir un point spécifique sur le Tripode. Le Directeur nous a alors annoncé qu'il n'avait pu prendre la décision de modifier notre suivi médical sans avis de la Direction Générale de la Santé, qu'il a sollicitée, et dont il attend la réponse.

Ainsi le Minefi n'a pas tenu son engagement du 26 février !

Nous considérons cette situation comme inédite et très grave.

D'autant que la lettre de saisine de la Direction générale de la Santé ne nous convient pas. Elle comporte de multiples inexactitudes et ne retransmet pas notre demande réelle : celle d'un suivi médical du même type que les salariés du secteur privé dans la même situation.

Elle peut aboutir à un refus ou une nouvelle péripétie administrative qui nous seraient à nouveau opposés.

C'est pourquoi l'Intersyndicale va se réunir au plus vite pour déterminer une nouvelle stratégie qui tire les leçons de l'attitude de l'administration.

<p>IL EST DESORMAIS CLAIR QUE NOUS DEVONS PREPARER LA JOURNEE DU 16 AVRIL DE FACON A CE QUE NOTRE MOBILISATION NE LAISSE AUCUNE ECHAPPATOIRE A L'ADMINISTRATION !</p>
--

Les trois représentants de l'Intersyndicale au Groupe de Travail Ministériel - 2 avril 2007